



DISTRICT DRÔME ARDÈCHE DE FOOTBALL

DEMANDE DE DROIT A L'IMAGE (ARBITRE MINEUR)

Je soussigné(e) père / mère / représentant légal (* rayer les mentions inutiles) autorise le District Drôme-Ardèche de Football à prendre des photographies et vidéos de ma fille / mon fils (* rayer la mention inutile) dans le cadre de sa fonction d'arbitre pour la saison 2025/2026.

J'autorise le District Drôme-Ardèche de Football à photographier et filmer ma fille / mon fils (* rayer la mention inutile) lors des matchs de compétition, les journées évènementielles, ainsi que les rassemblements proposés par la Commission Départementale des Arbitres. A noter que les images pourront également être exploitées sous quelque forme que ce soit (réseaux sociaux (LinkedIn, Youtube, Instagram, Facebook), site internet, article de presse, ouvrages et documentation, par le District Drôme-Ardèche de Football dans le but de promouvoir les actions de l'arbitrage.

Ces images seront utilisées à titre gratuit et sans durée de temps.

Le droit de rétractation peut s'effectuer, à tout moment, mais ne pourra pas annuler des publications antérieures à la date de la demande.

Fait à, le

Signature des parents ou d'un responsable légal de l'enfant :



DISTRICT DRÔME ARDÈCHE DE FOOTBALL

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné,père / mère / représentant légal (* rayer les mentions inutiles) autorise mon fils / ma fille, âgé(e) de moins de 18 ans à ce jour, à assurer la fonction d'arbitre au sein du District Drôme-Ardèche de Football pour la saison 2025/2026.

Cette autorisation concerne :

- L'arbitrage des matchs de compétition
- La présence aux réunions organisées par la CDA
- L'arbitrage des journées événementielles organisées par la CDA et le District Drôme Ardèche de Football
- L'arbitrage des nouvelles pratiques (futsal, beach-soccer, ...)

Fait à, le

Signature des parents ou d'un responsable légal de l'enfant :